



Politique d'accessibilité

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Sysco Canada s'est engagée à respecter les objectifs de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et du Code des droits de la personne de l'Ontario.

En vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, des normes d'accessibilité ont été et continuent d'être établies pour aider les entreprises et les organisations à repérer, supprimer et empêcher les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées, et ce à divers niveaux :

- Service à la clientèle
- Milieu bâti (édifices et autres structures)
- Emploi
- Information et communication
- Transport

Sysco Canada développera et mettra en œuvre des politiques et procédures qui respectent chacune des normes d'accessibilité de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

DOCUMENTS PERTINENTS

Les normes de services à la clientèle de Sysco Canada et la politique et procédure gouvernant les interactions avec les fournisseurs.

Propriétaire principal de la politique :	Chef des RH, Processus d'affaires – Opérations des RH, produits alimentaires (internationale)
Propriétaire de la politique :	Service des RH
Préparée par :	Janice Miller
Date d'entrée en vigueur :	Janvier 2016
Lieu de la politique :	Ontario
Version :	1
Motif de la révision :	Mise à jour
Révisions :	Remplace la politique de septembre 2011